

900ÈME RÉUNION DU COMITÉ D'AGRÉATION DES PESTICIDES

Le 30 octobre 2008, a eu lieu la 900ème réunion du Comité d'Agréation des Pesticides à usage agricole.

Le rôle de ce comité est de remettre aux Ministres compétents un avis concernant chaque demande d'agréation de pesticides à usage agricole pour le marché belge. Ces avis sont fondés sur l'examen de six types de données : physico-chimie, toxicologie, écotoxicologie, résidus, devenir et comportement dans l'environnement et efficacité.

Le Comité est composé de douze membres dont la plupart sont experts de l'une des cinq matières précitées, provenant de la DG Animaux, Végétaux et Alimentation et de la DG Environnement du SPF Santé publique, de l'Institut scientifique Santé publique, du CERVA, de l'AFSCA, du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et de chacune des Régions. A ces douze membres sont adjoints des experts supplémentaires, afin de couvrir toutes les matières nécessaires.

Le travail du Comité est rarement mis en valeur. Pourtant, cet organe a des responsabilités critiques. Chaque demande d'agréation, chaque modification des conditions de l'agréation d'un produit (usage, dose, délai avant récolte, conditionnement, étiquetage, etc.), est analysée et fait l'objet d'un avis motivé. Le Comité examine également les demandes d'importation et d'utilisation de produits pour essais ainsi que les demandes d'agrément pour la reconnaissance officielle des organismes « Bonnes Pratiques d'Expérimentation (BPE) ». Il intervient dans la préparation des textes de loi destinés à mettre en œuvre les directives européennes qui, depuis une quinzaine d'années, modifient profondément les habitudes dans l'utilisation des pesticides, et dans des propositions de législations belges, scission d'agrément, licence de pulvérisation, ...

Les décisions du Comité sont guidées à la fois par le réalisme et par la prudence. Loin des projecteurs, loin du lobbying de toutes sortes de groupes de pression, à l'écart de la polémique simplificatrice que certains média se plaisent à entretenir, le Comité travaille pour le progrès de la protection des cultures, vers toujours plus de sécurité pour l'utilisateur, l'environnement et le consommateur.

Le comité se réunit près de 15 fois par an. Le CRA-W y est représenté par Michel De Proft, en tant que représentant officiel de la Région wallonne, François Cors et Bernard Weickmans en tant qu'experts chargés de l'évaluation des dossiers d'efficacité et de sélectivité. François Cors est expert pour les fongicides, les insecticides, les acaricides et autres produits destinés à lutter contre les ravageurs et Bernard Weickmans est expert pour les herbicides et les régulateurs de croissance.

Bien que, suite à la régionalisation de l'agriculture, le Directeur de la « Station de Phytopharmacie » du Centre de Recherches agronomiques de Gembloux n'est plus, comme ce fut le cas de 1958 à 2007, membre de droit du Comité d'Agréation, le CRA-W y joue toujours un rôle important.

Contacts:

François Cors, cors@cra.wallonie.be

Bernard Weickmans, weickmans@cra.wallonie.be



REQUASUD RENOUVELLE SES INSTRUMENTS NIR

En 1989, dans le cadre du réseau de l'ASBL REQUASUD (Réseau Qualité Sud; <http://requasud.cra.wallonie.be/>), le Centre wallon de Recherches agronomiques mettait sur pied un des premiers réseaux au monde de spectromètres proche infrarouge.

La mise en réseau de ces derniers permet de profiter d'un des avantages majeurs de cette technologie, c'est-à-dire la mise en commun de spectres provenant de plusieurs laboratoires.

Ce faisant, il est possible de développer des équations robustes pour déterminer rapidement toute une série de paramètres dans une large gamme de produits agricoles et alimentaires. Les premiers équipements furent acquis en 1989. Après plus de 20 ans de bons et loyaux services, il s'est avéré nécessaire de les remplacer.

Depuis fin décembre 2008, tous les laboratoires de la chaîne NIR du réseau REQUASUD ont été équipés

de nouveaux spectromètres proche infrarouge. Ceci permet de profiter d'appareils de nouvelle génération, facilitant la mise en réseau et la gestion des bases de données communes.

Les nouveaux instruments bénéficient du système RINA® (Remote Internet NIR Analysis) qui pourra



permettre à chaque laboratoire client d'envoyer ses spectres via une connexion Internet et recevoir les valeurs estimées par des modèles prédictifs stockés sur un serveur dédié. Ce système optimisera considérablement le travail du coordinateur du réseau.

Dans le cadre de ce renouvellement, le CRA-W a pris en charge la mise en place des instruments, le transfert des bases de données existantes, le support technique ainsi que la formation du personnel des laboratoires à la bonne utilisation des nouveaux équipements.

Contacts :

Bernard Lecler, lecler@cra.wallonie.be

Vincent Baeten, baeten@cra.wallonie.be